

Base de données longitudinales sur l'immigration: Trajectoires du revenu des immigrants durant les premières années depuis l'admission

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 6 décembre 2021

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur de nombreux aspects de la vie des immigrants au Canada. Pour en déterminer l'ampleur, il est important de savoir quelle était la situation économique de ces derniers juste avant l'éclosion de la pandémie. Le présent article se fonde sur les plus récentes données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) de 2020 pour fournir des éclaircissements à ce sujet, en examinant notamment les salaires des immigrants au cours des dernières années, y compris en 2019. Il offre aussi une base de référence qui pourra servir aux fins de comparaison une fois que les données pour 2020 seront accessibles.

Les immigrants admis au Canada en 2018 ont touché un salaire médian de 31 900 \$ en 2019, ce qui est de 4,2 % supérieur au salaire d'entrée médian des immigrants admis en 2017 (30 600 \$). En fait, parmi tous les immigrants admis depuis 1981, les immigrants admis en 2018 affichaient le plus haut salaire d'entrée médian, déclaré un an après l'admission. Malgré cela, leur salaire médian était toujours inférieur de 17,8 % au salaire médian de l'ensemble de la population canadienne (38 800 \$) en 2019.

Comparativement aux immigrants admis en 2017, les salaires d'entrée médians des immigrants admis en 2018 ont augmenté dans toutes les provinces, sauf en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador. Un examen plus approfondi de la catégorie d'immigration et de l'expérience préalable à l'admission éclaire les différences entre les divers groupes d'immigrants admis en 2018, par rapport à leurs homologues admis en 2017 ainsi qu'à la population canadienne au cours des années correspondantes.

Le salaire médian des demandeurs principaux de l'immigration économique dépasse celui de l'ensemble de la population canadienne un an après leur admission

Les demandeurs principaux des catégories d'immigration économique sont sélectionnés en fonction de leur capacité à s'intégrer au marché du travail canadien et à contribuer à l'économie du pays. La plupart d'entre eux ont fait des études postsecondaires et connaissent au moins une langue officielle. Le salaire médian des immigrants admis dans ces catégories en 2018 était de 43 600 \$ en 2019, ce qui dépasse de 12,4 % le salaire médian de l'ensemble de la population canadienne pour la même année (38 800 \$) et de 3,8 % le salaire d'entrée médian de leurs homologues admis en 2017 (42 000 \$).

Bien que le salaire médian des demandeurs principaux de la catégorie économique ait dépassé celui de la population canadienne un an après leur admission, celui de tous les autres immigrants était toujours inférieur au salaire médian canadien.

Le salaire d'entrée médian des personnes à charge des immigrants économiques admis en 2018, conjoints inclus, s'élevait à 27 600 \$. Même s'il était inférieur au salaire médian canadien de 2019, ce chiffre était de 7,0 % plus élevé que celui de leurs homologues admis en 2017 (25 800 \$).

Le salaire d'entrée médian des immigrants parrainés par la famille admis en 2017 et 2018 (24 500 \$) n'a pas varié. Le salaire d'entrée médian des réfugiés (19 200 \$) était le plus bas de tous les immigrants admis en 2018, même s'il était de 2,7 % plus élevé que celui de leurs homologues admis en 2017 (18 700 \$).

Les demandeurs principaux de la catégorie économique sont sélectionnés en fonction de leurs études, de leurs compétences particulières et de leur expérience de travail. La vaste majorité (96,1 %) des déclarants immigrants admis dans cette catégorie en 2018 avaient fait des études postsecondaires au moment de leur admission. Les demandeurs principaux de la catégorie économique sont également plus susceptibles d'avoir une expérience canadienne préalable à l'admission. Parmi ceux admis dans cette catégorie en 2018, près des deux tiers (64,5 %)



avaient une expérience canadienne préalable à l'admission, comparativement à leurs homologues admis à titre de réfugiés (33,3 %), grâce au parrainage familial (32,7 %) ou à titre de personnes à charge d'immigrants économiques (32,6 %).

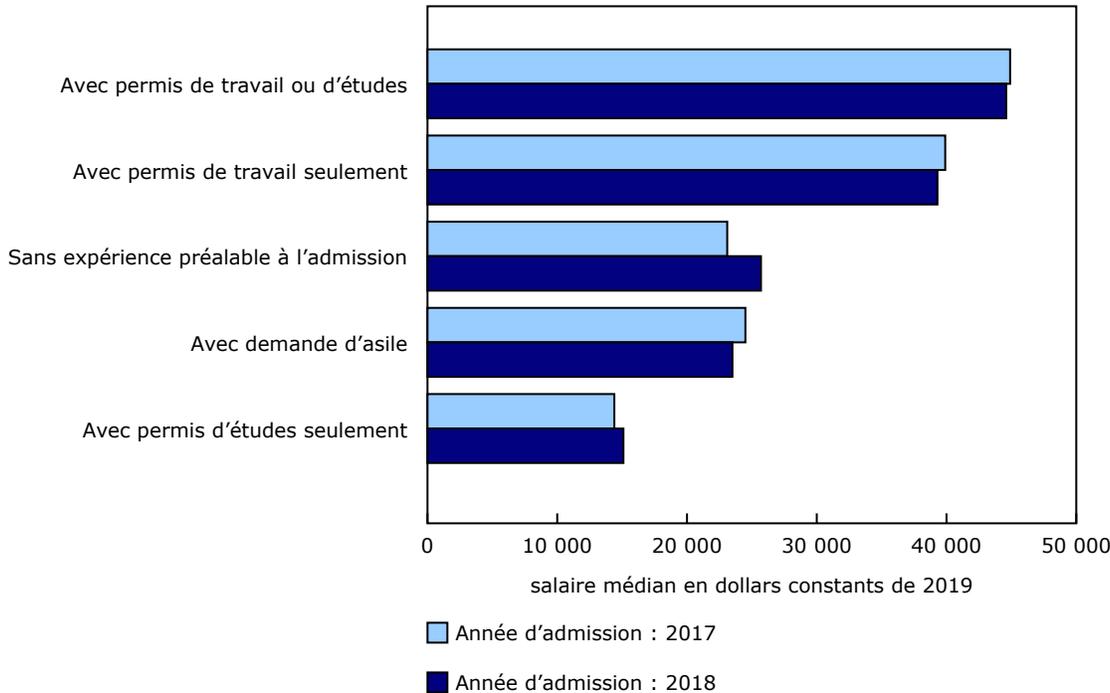
Des salaires médians élevés un an après l'admission sont associés à une expérience de travail canadienne préalable à l'admission

L'expérience canadienne préalable à l'admission, particulièrement une expérience professionnelle, joue un rôle important dans l'augmentation des salaires des immigrants, car elle leur donne la possibilité d'acquérir des compétences linguistiques et des connaissances du marché du travail canadien. Les déclarants immigrants détenant un permis d'études et de travail avant l'immigration ont obtenu le salaire médian le plus élevé un an après l'admission, tant pour ceux admis en 2017 (44 900 \$) que pour ceux admis en 2018 (44 600 \$). Les immigrants ne détenant qu'un permis de travail avant l'immigration ont obtenu le deuxième salaire médian le plus élevé un an après leur admission, soit 39 900 \$ pour ceux admis en 2017 et 39 300 \$ pour la cohorte d'admissions de 2018. Les salaires médians des immigrants admis qui avaient une expérience de travail préalable à l'admission en 2017 et 2018 étaient déjà plus élevés que ceux de la population canadienne en 2018 (38 200 \$) et en 2019 (38 800 \$), respectivement.

Les immigrants sans expérience préalable à l'admission touchaient un salaire d'entrée médian inférieur à celui des immigrants ayant une expérience de travail au Canada avant leur admission. Le salaire d'entrée médian était de 23 100 \$ pour ceux admis en 2017 et de 25 700 \$ pour ceux admis en 2018.

Parmi les immigrants ayant une expérience canadienne préalable à l'admission, ceux qui détenaient un permis d'études seulement avant leur admission touchaient les salaires d'entrée médians les plus bas en 2018 (14 400 \$) et en 2019 (15 100 \$). Toutefois, ce groupe d'immigrants est en moyenne plus jeune que leurs homologues de tous les autres groupes et a donc un fort potentiel d'augmentation de revenus à mesure que leur carrière progresse sur le marché du travail canadien. De plus, ils sont également plus susceptibles d'avoir un emploi à temps partiel; les renseignements sur le statut d'emploi à temps plein ou à l'année ne sont pas accessibles.

Graphique 1
Salaire d'entrée médian des immigrants admis en 2017 et 2018, selon l'expérience préalable à l'admission



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020 (5057), tableau 43-10-0026-01.

Les salaires médians augmentent au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats différents pour les hommes et les femmes selon leur catégorie d'immigration

En effectuant un suivi des variations au fil du temps, on constate que les salaires médians des hommes et des femmes immigrants admis à l'âge de 18 ans et plus en 2009 ont augmenté dans toutes les catégories d'immigration entre 2010 et 2019. Cependant, ces augmentations ont profité différemment aux hommes immigrants et aux femmes immigrantes.

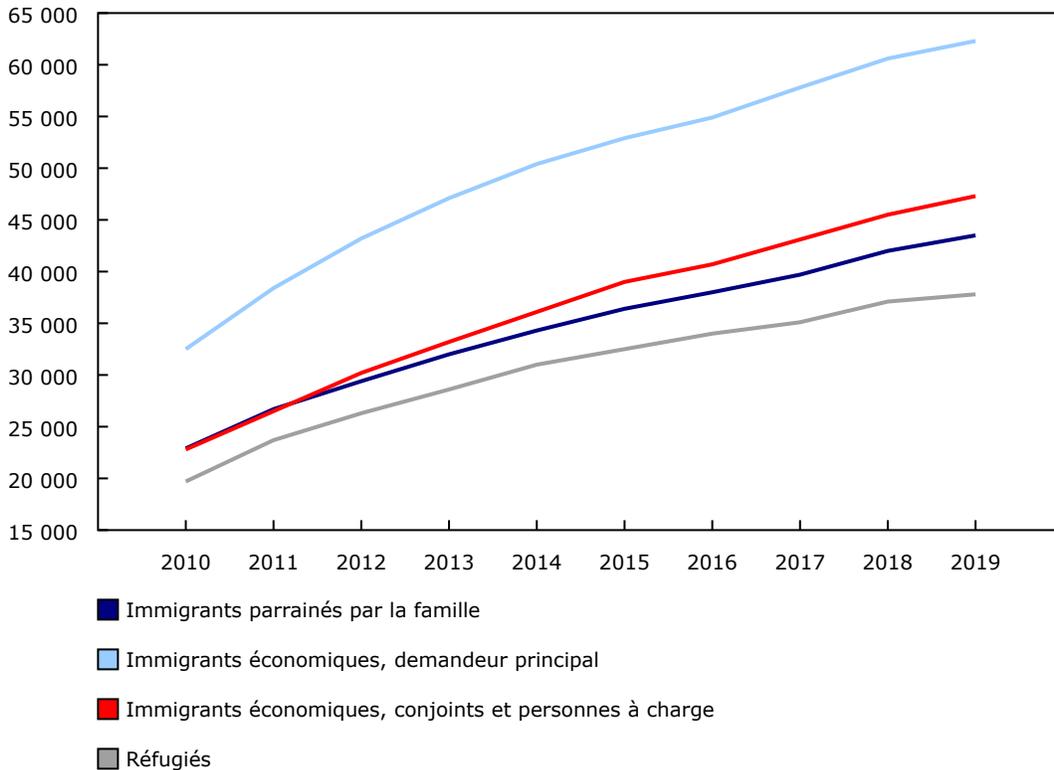
Les hommes et les femmes qui étaient des demandeurs principaux de la catégorie économique admis en 2009 gagnaient un salaire médian bien supérieur à celui de leurs homologues de toutes les autres catégories tout au long de cette période de dix ans. Le salaire médian des hommes a presque doublé, passant de 32 500 \$ en 2010 à 62 300 \$ en 2019, le taux d'augmentation annuel moyen ayant été de 10,2 %. Le salaire médian de leurs homologues de sexe féminin a lui aussi presque doublé, passant de 24 500 \$ à 44 900 \$ au cours de la même période, affichant une augmentation annuelle moyenne de 9,3 %. Parmi les demandeurs principaux de la catégorie économique, le salaire médian des femmes était initialement inférieur à celui des hommes, et celui des hommes a augmenté plus rapidement que celui des femmes. Ainsi, l'écart entre les salaires médians des hommes et des femmes s'est élargi au fil du temps, en faveur des hommes.

La tendance inverse est observée parmi toutes les autres catégories d'immigration. Alors que le salaire médian des femmes était encore plus faible que celui des hommes dans chacune de ces catégories, il a augmenté plus rapidement que celui des hommes. Au cours de la période d'observation de dix ans, le salaire médian des hommes a augmenté chez les personnes à charge des immigrants économiques, les réfugiés et les immigrants parrainés par la famille, leurs taux d'augmentation annuels moyens ayant été de 11,9 %, de 10,2 % et de 10,0 %, respectivement.

respectivement. Les taux d'augmentation annuels moyens chez les femmes étaient respectivement de 15,4 %, de 14,4 % et de 13,1 % pour les personnes à charge des immigrants économiques, les réfugiés et les immigrants parrainés par la famille. En raison des taux d'augmentation plus élevés du salaire médian des femmes, l'écart entre les salaires médians des hommes et des femmes dans chacune de ces catégories d'immigration a diminué au fil du temps, en faveur des femmes.

Graphique 2
Salaires médians des hommes immigrants admis en 2009 selon la catégorie d'immigration, 2010 à 2019

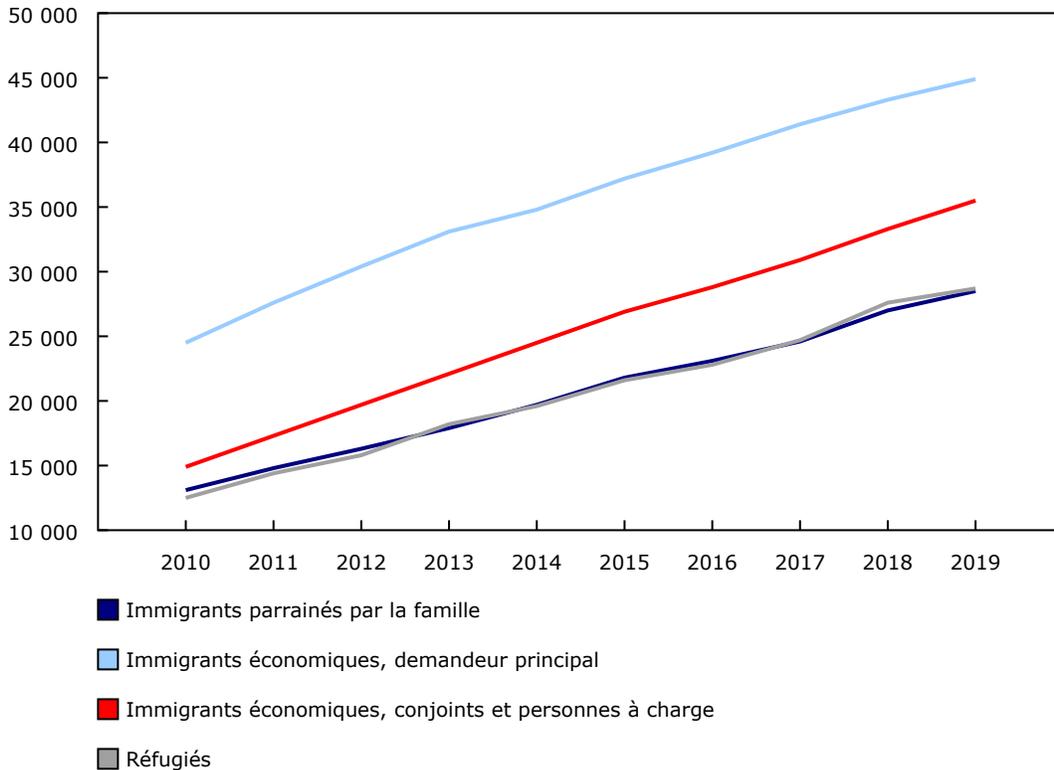
salaires médians en dollars constants de 2019



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020 (5057).

Graphique 3 Salaire médian des femmes immigrantes admises en 2009 selon la catégorie d'immigration, 2010 à 2019

salaire médian en dollars constants de 2019



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020 (5057).

Le ratio de rémunération des femmes immigrantes par rapport aux hommes immigrants augmente au fil du temps pour toutes les catégories d'immigration, sauf pour celle des demandeurs principaux de la catégorie économique

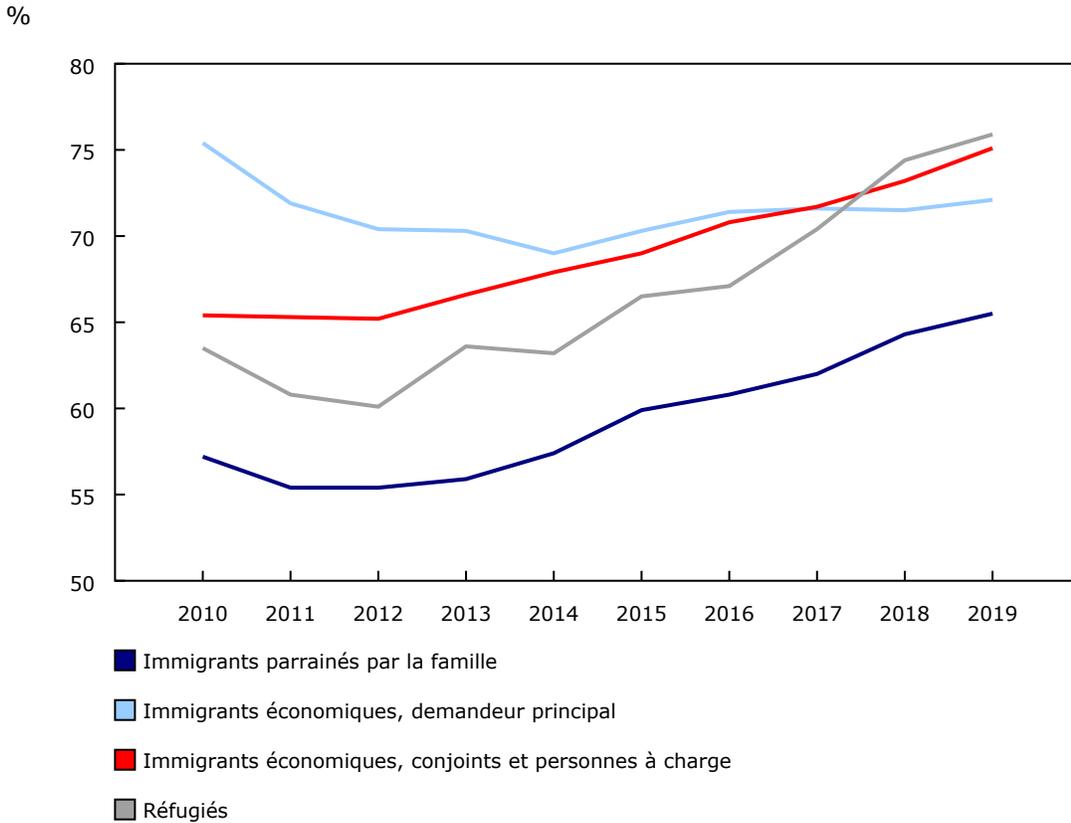
L'écart salarial entre les femmes et les hommes est un enjeu social, économique et politique important. L'immigration visant à répondre aux besoins du Canada en matière de main-d'œuvre, la parité entre les genres et l'établissement réussi des femmes sur le marché du travail sont essentiels à l'atteinte des objectifs du Canada. Pour mesurer le ratio de rémunération selon le genre, les salaires annuels, les traitements et les commissions médians des femmes ont été divisés par les salaires annuels, les traitements et les commissions médians des hommes.

De 2010 à 2019, le ratio de rémunération selon le genre des Canadiens est passé de 67,9 % à 72,6 %. Ce ratio a suivi une tendance similaire pour les immigrants admis à l'âge adulte en 2009, passant de 65,5 % en 2010 à 69,6 % en 2019. Cependant, il différait selon la catégorie d'immigration.

L'augmentation du ratio de rémunération selon le genre a été observée dans toutes les catégories d'immigration, sauf les demandeurs principaux de la catégorie économique. De 2010 à 2019, le ratio de rémunération selon le genre a augmenté pour passer de 57,2 % à 65,5 % chez les immigrants parrainés par la famille, de 65,4 % à 75,1 % chez les personnes à charge des immigrants économiques et de 63,5 % à 75,9 % chez les réfugiés.

Toutefois, pour les demandeurs principaux de la catégorie économique, le ratio de rémunération selon le genre a légèrement diminué, passant de 75,4 % en 2010 à 72,1 % en 2019. Une analyse plus poussée serait nécessaire pour comprendre les raisons sous-jacentes à cette tendance.

Graphique 4
Ratio de rémunération médian des femmes immigrantes par rapport à celui des hommes immigrants admis en 2009 selon la catégorie d'immigration, 2010 à 2019



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020 (5057).

Au sein des catégories d'immigration, l'écart salarial entre les femmes et les hommes a diminué au fil du temps, sauf pour les demandeurs principaux de la catégorie économique. Bien que le salaire médian des demandeurs principaux de la catégorie économique de sexe féminin ait augmenté considérablement au fil du temps, celui de leurs homologues masculins a augmenté davantage, ce qui a creusé l'écart salarial médian entre les femmes immigrantes et les hommes immigrants.

Le présent article est la première partie d'une série en deux parties sur la situation des immigrants récents utilisant les données de la BDIM. La deuxième partie portera sur la mobilité des immigrants.

Note aux lecteurs

Définitions et concepts

La Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) est une source complète de données contribuant à mieux comprendre le comportement économique des immigrants et des résidents non permanents. Il s'agit du seul ensemble annuel de données canadiennes permettant d'étudier les caractéristiques des immigrants au Canada au moment de leur admission ainsi que leur situation économique et leur mobilité régionale sur plus de 35 ans.

La BDIM est le fruit d'un partenariat entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et les provinces. La BDIM combine des fichiers de données administratives sur les admissions d'immigrants et sur les permis de résidence non permanente provenant d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à des fichiers de données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les dossiers administratifs d'IRCC contiennent des renseignements exhaustifs sur les immigrants admis au Canada depuis 1952. Ils comprennent également des renseignements sur les résidents non permanents ayant obtenu un permis de résidence temporaire depuis 1980. Les données fiscales provenant de l'ARC sont disponibles pour des immigrants déclarants admis depuis 1980. Les déclarations de revenus sont disponibles pour les immigrants depuis 1982.

La BDIM permet d'établir un lien entre les résultats à court et à long terme et les caractéristiques au moment de l'admission, comme la catégorie d'admission de la personne immigrante, le pays d'origine et la connaissance des langues officielles. La BDIM fournit également des renseignements sur l'expérience canadienne préalable à l'admission et l'obtention de la citoyenneté depuis 2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture et la qualité des données de la BDIM, les utilisateurs sont invités à consulter le rapport technique sur la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020.

Il convient de souligner que la BDIM est mise à jour chaque année. D'une année à l'autre, des changements ont été apportés au traitement des données. Chaque mise à jour annuelle est indépendante.

La présente analyse du revenu est fondée sur des valeurs médianes des salaires (pour la population ayant déclaré des revenus provenant de salaires, traitements et commissions, excluant les revenus du travail autonome). La médiane est le seuil de revenu auquel la moitié des déclarants immigrants enregistre un revenu plus élevé et l'autre moitié, moins élevé. Les valeurs nulles ne sont pas incluses dans le calcul des médianes chez les particuliers. Toutes les estimations du salaire sont exprimées en dollars constants de 2019, afin de tenir compte de l'inflation et de permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels.

Le **salair e d'entrée médian** utilisé dans la présente analyse correspond au salaire médian déclaré un an après l'admission au Canada en tant que résident permanent.

Le **ratio de rémunération médian selon le genre** en matière de salaires, de traitements et de commissions correspond aux salaires annuels, aux traitements et aux commissions médians des femmes divisés par les salaires annuels, les traitements et les commissions médians des hommes. Le ratio de rémunération femmes-hommes peut être interprété comme la proportion d'un dollar gagné par une femme pour chaque dollar gagné par un homme.

Les **catégories d'admission des immigrants économiques** comprennent les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

Les **catégories d'immigrants parrainés par la famille** comprennent tout membre de la famille parrainé par un citoyen canadien ou un résident permanent pour venir au Canada.

Les **catégories des réfugiés** comprennent les immigrants ayant reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Ces catégories comprennent les réfugiés pris en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, les réfugiés admis au Canada suite à une demande d'asile, de même que les personnes à la charge des réfugiés.

Le **demandeur principal** est la personne qui présente une demande d'immigration et la personne qui est évaluée selon les critères d'admission dans chacune des catégories d'admission, tandis que son conjoint et les personnes à sa charge qui l'accompagnent sont admis automatiquement avec le demandeur principal.

Les **déclarants** sont les immigrants et demandeurs d'asile ayant rempli une déclaration de revenus pour une année d'imposition donnée.

Pour obtenir une description plus détaillée des catégories d'admission d'immigrant, consultez le [glossaire d'IRCC](#).

Source sur le revenu de la population canadienne :

Source sur le ratio selon le genre de la population canadienne : [Tableau 14-10-0324-01 Ratio de rémunération moyen et médian selon le genre pour les salaires annuels, les traitements et les commissions](#). Les immigrants sont inclus dans les données présentées.

Source pour le revenu médian des Canadiens : [Tableau 11-10-0239-01 Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement.](#)

Produits et diffusion de la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020

L'outil de visualisation des données « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : résultats économiques](#) ».

La publication « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) - Rapport technique, 2020](#) » est accessible en format PDF ou HTML.

Tableaux disponibles : [43-10-0026-01](#) à [43-10-0030-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **5057**.

L'outil de visualisation des données « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : résultats économiques](#) » est maintenant offert dans la série Statistique Canada – Produits de visualisation des données ([71-607-X](#)).

La publication « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) - Rapport technique, 2020](#) » est maintenant accessible.

Les produits peuvent être consultés sur le [Portail de statistiques sur les immigrants et les résidents non permanents](#). Ce portail a été conçu pour permettre un accès facile et gratuit aux données et publications relatives aux immigrants et aux résidents non permanents. L'information est organisée selon de grandes catégories de produits, qui comprennent les produits analytiques, les produits de données, les produits de référence et les applications interactives.

La Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020, y compris le module sur les salaires et les traitements (1997 à 2020), est maintenant accessible sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca.